

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Développement Territorial
Mardi 28 mai 2019 – 17h30
Salle de réunion du Pays, 10 rue Pasteur, AVALLON

Le 28 mai 2019 à 17 heures 30, le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du Pays Avallonnais à AVALLON sous la présidence de Monsieur François-Xavier NAULOT, 1^{er} Vice-Président.

11 Délégués titulaires présents : Annick BAKRY, Gilbert CASSIN, Manuel DA SILVA, Mathieu DEBRAY, Frédéric FERNANDES, Guillaume GOUX, Gérard GUYARD, Pierre MORIN, Serge NASSELEVITCH, François-Xavier NAULOT, Jacques OUVARD.

5 Délégués titulaires excusés : Jean-Marie BARBARO, Arlette BORSATO, Hervé DESRUELLE, Adeline HIVERT, Jérôme MARCHAND.

3 Déléguées suppléantes présentes ayant pouvoir de vote : Claire DESCHATEAUX, Nicole JEDYNSKI, Christiane ROULET.

1 Délégué suppléant excusé : Charles-Émile SIOUFFI.

Équipe technique du Pays Avallonnais : Antoine NICOL, Monica FRAMBOURG.

Date de convocation	17 mai 2019
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	11
Délégués suppléants présents ayant pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Annick BAKRY.

François-Xavier NAULOT, 1^{er} Vice-Président du Conseil de Développement Territorial, souhaite la bienvenue à tous les délégués et présente les excuses de la Présidente Arlette BORSATO et des autres membres susvisées. Le quorum est atteint et le Président déclare la séance ouverte. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 19 MARS 2019

Aucune autre remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

**O.J N° 2 : INTÉGRATION DES NOUVEAUX REPRÉSENTANTS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
ET DÉSIGNATION DU 3^{ÈME} VICE-PRESIDENT**

Suite aux élections de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, Monsieur Claude BOURSIER et Monsieur Thibault JOUDRIER sont remplacés par Monsieur Frédéric FERNANDES et Monsieur Guillaume GOUX pour siéger au Conseil de Développement Territorial.

Après une brève présentation de ces deux nouveaux membres, le Conseil procède à l'élection d'un nouveau 3^{ème} Vice-Président, le siège étant vacant suite au départ de Monsieur Claude BOURSIER.

Madame Annick BAKRY propose sa candidature. Aucune autre candidature n'est exprimée et le vote à bulletin secret étant refusé, **Madame BAKRY est élue au poste de 3^{ème} Vice-Présidente du Conseil de Développement Territorial à l'unanimité** par un vote à main levée.

O.J N° 3 : DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS AU GAL ET AU COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER

Les deux nouveaux représentants de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne siégeront au Groupe d'Action Locale, organisme qui porte le programme LEADER (programme financé par les fonds européens).

Au Comité de Programmation, assemblée qui se réunit pour sélectionner les projets éligibles aux subventions européennes, deux postes restent vacants : un poste de titulaire et un de suppléant. Madame Annick BAKRY, en tant que 3^{ème} Vice-Présidente est désignée pour le poste de titulaire. Monsieur Frédéric FERNANDES se propose pour le poste de suppléant.

Ces candidatures sont validées à l'unanimité.

Ça gazouille, Maison Hirondelle : Monsieur Alfred PERRIN, bénévole, présente Ça gazouille, la gazette de l'association Maison Hirondelle et les actions menées tout au long de l'année à Montréal et dans le local associatif La Nichée. Pour éditer ce journal, la salariée de l'association anime des ateliers d'édition auxquels participent les habitants et fait appel à un prestataire pour l'impression. Afin de pérenniser les éditions de la gazette, l'association sollicite une subvention de 1 000,00 euros (sur un budget global de 4 990,00 euros par an).

De plus, face à ses difficultés financières, l'association souhaite redéfinir et mieux structurer ces actions. Pour ce faire elle a sollicité un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) qui démarre au mois de juin et auquel le Pays Avallonnais sera associé. Dans cette attente, l'association a besoin d'un soutien financier pour l'année 2019.

Un débat suit sur l'opportunité de soutenir cette association dans le cadre des aides exceptionnelles ou de les amener à déposer un dossier pour une aide plus conséquente au travers du programme LEADER. Celui-ci pourrait être mobilisé sur le volet «actions culturelles et de loisirs créatrices de lien social et intergénérationnel» et cofinancé par la CAF qui soutien déjà la Maison Hirondelle (agrée Espace de Vie Sociale depuis 2017). Ce dossier ne pourra pas être monté avant la fin de l'année pour un soutien en 2020.

L'Assemblée s'accorde à reconnaître la dimension sociale des activités proposées et la plus-value portée par La Nichée au village. La grille de sélection fait paraître 7 critères remplis sur 8.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE le projet présenté et l'aide exceptionnelle à hauteur de 1 000,00 euros, par 13 voix pour et 1 contre.

Concert Cover Queen, Les arts de la grotte : Monsieur Bernard CURY, trésorier, présente le projet de l'association Les Arts de la Grotte. Ce concert sera organisé dans la grotte de Champ Retard et comprend l'intervention du groupe « Cover Queen » et une scène tremplin avec trois groupes locaux. Une attention particulière est portée sur l'accessibilité à cette manifestation à tout public au travers de la politique tarifaire. Les lieux sont aménagés pour l'accès aux personnes à mobilité réduite et l'association assure une organisation écoresponsable avec buvette et restauration fournies par les producteurs locaux. Cette manifestation mobilise beaucoup de bénévoles, participant au maintien du lien social. Un des objectifs est aussi la mise en valeur du site naturel et l'animation du territoire permettant un prolongement de la saison touristique pour les prestataires locaux.

Ce dossier a été retenu, suite à l'appel à projets « manifestations », dans le cadre de la Fiche Action N° 5 du programme LEADER.

Cependant le plan de financement initial, ne prévoit pas assez de cofinanceurs nationaux pour permettre un soutien maximal. Dans l'état actuel du dossier la subvention européenne serait limitée à 5 200 euros, alors qu'une aide à hauteur de 9 600 euros serait possible. Un cofinancement du Pays Avallonnais aurait un véritable effet levier pour aider l'association à développer ses manifestations. Afin de pérenniser ses actions, l'association sollicite une subvention de 1 100,00 euros (sur un budget global de 18 600,00 euros). La grille de sélection fait paraître 7 critères remplis sur 8.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et l'aide exceptionnelle à hauteur de 1 100,00 euros.

Monsieur Matthieu DEBRAY quitte la séance. Le quorum reste atteint avec 13 membres ayant pouvoir de vote.

Concert d'Orgue à l'église Notre Dame de Noyers : l'objet de l'association Renaissance de l'Orgue de Noyers est de restaurer l'orgue de l'église. Pour collecter le financement nécessaire, elle organise chaque année un concert, habituellement aidé par la Communauté de Communes du Serein et la Mairie de Noyers. Cette année la CCS a refusé leur dossier et dirigé l'association vers le Pays Avallonnais.

Afin d'organiser ce concert, l'association sollicite une subvention de 700,00 euros (sur un budget global de 1 425,00 euros), mais la mairie de Noyers a délibéré pour une aide à hauteur de 500 euros et une vente de billetterie est annoncée à hauteur de 700 euros, ce qui laisse un reste à financer de 225 euros.

À l'aide de la grille de sélection, un débat s'instaure sur la plus-value apportée au territoire par cette manifestation. L'effet levier n'est pas identifié et le nombre minimal de critères n'est pas atteint.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, REJETTE à l'unanimité le projet présenté et l'aide exceptionnelle à hauteur de 700,00 euros.

16° Utopies de Pisy : suite au rejet des demandes de subventions auprès de la Communauté de Communes du Serein et de la Région, l'association s'est tournée vers le Pays Avallonnais. Afin de pérenniser cette manifestation, l'association sollicite une subvention de 3 000,00 euros (sur un budget global de 15 010,00 euros). Une aide exceptionnelle ayant déjà été octroyée en 2017 pour le même projet, cette demande est inéligible conformément au règlement d'intervention.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, REJETTE à l'unanimité le projet présenté et l'aide exceptionnelle à hauteur de 3 000,00 euros.

Le Conseil constate que les demandes présentées émanent toutes du territoire de la Communauté de Communes du Serein et s'interroge sur l'équité de traitement entre associations du Pays Avallonnais. Monsieur François-Xavier NAULOT propose de rédiger un courrier co-signé avec le Président du PETR, à l'attention de la Présidente et des conseillers communautaires de la CCS, afin de l'alerter sur les conséquences du gel des aides aux associations de la CCS pour l'année 2019.

Le conseil valide cette proposition.

O.J N° 5 : ORGANISATION DES CONSULTATIONS CITOYENNES LORS DES SÉANCES DE CINEMA ITINÉRANT

La programmation du cinéma itinérant va bientôt démarrer avec quatre séances en salle au mois de juin et huit en plein air pendant l'été. À l'automne les projections en salle reprendront avec un rythme d'une par semaine sur quatre lieux différents. Afin de poursuivre la démarche de rencontres avec la population, il est proposé d'organiser des courts ateliers animés par des membres du Conseil de Développement Territorial lors des séances. Cette proposition est validée.

Madame Roulet et Messieurs Ouvrard, Naulot et Cassin se portent volontaires pour les premières séances de juin. Les personnes intéressées pourront concevoir, à l'aide de l'animatrice du Conseil de Développement Territorial, un outil d'animation partagé, facile à transporter, évolutif et simple d'utilisation. Une session de formation/action est proposée aux membres du Conseil le jeudi 6 juin à 18h.

O.J N° 6 : PROPOSITION D'UNE NOUVELLE FORMULE POUR LES ASSISES DES ASSOCIATIONS 2020

Les associations du Pays Avallonnais se rencontrent une seule fois par an lors des Assises. Cette assemblée relate le bilan et les perspectives du Conseil de Développement Territorial et du Pays Avallonnais mais laisse peu de temps pour des échanges entre associations. Une formule sur une demi-journée avec des tables rondes ou des ateliers thématiques pourrait combler ce manque. Le Conseil Participatif « Vie associative » peut être sollicité pour organiser ce rendez-vous : définir le contenu, les interventions, les objectifs...

Le Conseil valide cette proposition et demande un projet de programme pour la fin de l'année au plus tard.

O.J N° 7 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Formation des élus : Il est rappelé que le PETR a pour objectif d'organiser chaque année une formation ou un voyage d'étude pour ses élus. Trois thèmes en lien avec les travaux ou les réflexions qui sont engagés cette année ont été choisis et seront déclinés dans un format de visite sur une journée afin de voir si cela a un impact sur la mobilisation des élus. La première visite se déroulera le 24 septembre prochain entre Luzy et Decize sur le thème de l'accueil de nouveaux habitants et l'adaptation de services sur un itinéraire touristique (canal). Un deuxième déplacement est prévu pour la mi-octobre au Pays des Vosges Saonoises pour la visite d'un tiers-lieux. En novembre le thème reste à choisir, il pourrait être en relation avec la rénovation énergétique si le Pays Avallonnais est retenu comme territoire moteur par la région.

Vie associative : suite aux dernières Assises et au lancement de l'appel à projet « manifestations », des échanges réguliers se sont installés avec diverses associations du territoire. Elles ont manifesté leur besoin de se rencontrer plus souvent pour échanger sur leurs pratiques, mettre en commun leurs ressources et avoir des informations sur des sujets et problématiques communes. Quelques réponses seront apportées prochainement comme, par exemple, une information sur le RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données).

Les associations ont aussi demandé à faire un bilan de la saison des manifestations et à travailler sur une stratégie commune de communication. Une réunion sera organisée en octobre à ce sujet.

Invitation du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional : Les conseils de développement et le CESER jouent un rôle majeur dans l'expression de la société civile et des citoyens tant au niveau local qu'au niveau régional. Le 18 septembre prochain, une journée de travail est organisée à Dole par le CESER afin d'échanger sur les problématiques communes et de réfléchir sur les modalités d'action. La Présidente du Conseil de Développement Territorial du Pays Avallonnais et l'animatrice participeront à cette journée de dialogue, une troisième personne peut faire partie de la délégation du Pays Avallonnais. Monsieur Gilbert CASSIN souhaite participer.

Monsieur Gilbert CASSIN souhaite féliciter le travail de communication du Pays Avallonnais qui réalise une lettre d'information à destination des associations diffusée par e-mailing et disponible sur le site internet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.